

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2023

Projet

Présents (es) : M. Stéphane ISSANCHOU, maire,

MM. Alexandre CHARDON, Jean PIMENTEL et Frédéric PELLETIER, adjoints

Mmes Amélie PIMENTEL et Natacha RICHARD, MM. Anthony GOYET, et Jérémy MONNARD.

Excusée : Mme Yana CROLET

Absente : Mme Patricia VERPILLAT

Secrétaire de séance : Mme Amélie PIMENTEL

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Approbation du dernier compte rendu :

Le compte rendu du 9 février 2023 n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Démission d'un conseiller municipal :

En préambule de la séance, Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de M. Julien GARNIER et donne lecture du courrier réceptionné en mairie le 9 mars 2023. Le courrier a été transmis à Monsieur le Préfet du Jura comme le prévoit la procédure.

1/ Prime IFSE de l'agent technique communal :

M. le maire donne lecture de la demande de M. Nicolas SIMONET, agent technique communal, concernant une demande d'augmentation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

Il rappelle la situation administrative de l'agent et précise que cette prime est versée mensuellement et a pour but de valoriser l'exercice des fonctions de l'agent. Au vu de l'implication et des compétences démontrées de M. SIMONET, le conseil municipal accepte cette demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'augmenter le montant mensuel de l'ISFE perçu par M. Nicolas SIMONET de 15 € passant ainsi de 50 € à 65 € / mois à compter du 1^{er} avril 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2/ Vote du compte financier unique 2022 de la commune :

M. le maire présente le compte financier unique 2022 du budget principal communal.

Il s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de fonctionnement : 155 263,67 €
- Recettes de fonctionnement : 197 813,42 €
- Reports 2021 : 110 087,08 € (excédent)
- ☐ **Résultats de clôture 2022 : + 152 636,83 € (soit 42 549,75 € + 110 087,08 €)**

INVESTISSEMENT :

- Dépenses d'investissement : 98 311,22 €
- Recettes d'investissement : 72 079,59 €
- Reports 2021 : 40 311,38 € (excédent)
- ☐ **Résultats de clôture 2022 : + 14 079,75 € (soit - 26 231,63 € + 40 311,38 €)**

Pour un résultat global excédentaire 2022 de 166 716,58 € (152 636,83 € + 14 079,75 €)

M. le maire quitte la séance et M. CHARDON prend la présidence.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte financier unique 2022 de la commune.

3/ Affectation du résultat :

M. le maire indique au conseil municipal que l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de **42 549,75 €** et un report de 2021 de **110 087,08 €**, le résultat cumulé s'élève à **152 636,83 €**.

Il expose que l'exercice 2022 a généré un déficit d'investissement de **26 231,63 €** et un report excédentaire de 2021 de **40 311,38 €**, le résultat s'élève à **14 079,75 €**.

Le conseil municipal décide de virer à la section d'Investissement du Budget primitif 2023 à l'article 001 la somme de **14 079,75 €** (afin de pallier aux dépenses réelles d'investissement : travaux) et d'affecter la somme de **152 636,83 €** à l'article 002 en recette de Fonctionnement du Budget primitif 2023.

4/ Vote des taxes communales :

M. le maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2023 des trois taxes directes locales. Les conseillers municipaux constatent que les taux appliqués sont pour la plus part en dessous de la moyenne départementale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas modifier le taux des taxes de la commune.

Taxe foncière propriété bâti (39,19 %) :	110 516 €
Taxe foncière propriété non bâti (38,08 %) :	15 346 €
Taxe d'habitation (7,95 %) :	4 241 €
Le produit attendu est de :	130 103 €
Allocations compensatrices et DCRTP :	1 474 €
Versement FNGIR :	4 787 €
Contribution coefficient correcteur :	- 39 344 €
Prévision au Budget au compte 73111	= 97 020€

5/ Vote du budget primitif 2023 :

M. CHARDON présente le bilan de réalisation du budget 2022 pour le fonctionnement et l'investissement.

Après avoir étudié les dépenses et les recettes prévues dans les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la commune, les conseillers municipaux constatent que les sections sont équilibrées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 308 996,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 54 240,00 €

Le conseil municipal remercie Mme Elodie OBERSON, secrétaire de maire, pour le travail de préparation du budget 2023.

6/ Délibération pour l'application de la fongibilité des crédits :

M. le maire informe le conseil de la possibilité, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M57, de mettre en œuvre la fongibilité des crédits en remplacement des anciennes notions de dépenses imprévues de la comptabilité M14.

Le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant de dépenses réelles de chacune des sections (art. L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global du budget.

Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté en conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *APPROUVE* cette disposition,
- *AUTORISE* Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

7/ Tableau des effectifs des agents communaux :

M. le maire rappelle que les collectivités ont l'obligation de fixer un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée (art. 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée). Il appartient donc au conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services de la collectivité.

Il propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Administratif (titulaire)	Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	1 emploi 14 heures hebdomadaires	1	0
Technique (titulaire)	Adjoint technique	1 emploi 17 heures hebdomadaires	1	0
Technique (contractuel)	Adjoint technique	1 emploi 4,5 heures hebdomadaires	1	0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *ACCEPTTE* les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,
- *INDIQUE* que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupants ces postes et aux paiements des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet pour l'année en cours.

8/ Subventions aux associations – prestations et dons :

M. le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'ores et déjà de ventiler les subventions communales attribuées aux différentes associations. Pour bénéficier de ces subventions, les Associations doivent fournir un compte rendu d'assemblée générale (bilan activités et financier).

Le conseil municipal souhaite soutenir les associations qui œuvrent pour le village et décide de reconduire les subventions ainsi :

Amis de Beauregard	400,00 €
Association Loisirs de PUBLY BRIOD	400,00 €
Comité des fêtes	400,00 €
ADMR de Pont de Poitte	100,00 €
Association des parents d'élèves du groupe scolaire de Hauteroche	100,00 €
Amicale des donneurs de sang	50,00 €

Le conseil décide d'une augmentation pour L'Écho des Foyards qui passe à 90 € par prestation dans le cadre des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2023.

Le conseil municipal confirme le don de 50 € attribué à chaque nouveau-né de la commune.

Pour toutes ces subventions et les éventuels imprévus, la somme totale de 2 000,00 € est inscrite au BP 2022 à l'article budgétaire 65748.

Centre Communal d'Actions Sociales : une attribution de 1300 € est prévue au BP 2023 (article 657362).

9/ Travaux d'effacement de la ligne électrique de la rue de l'Esplanade (avant projet sommaire du SIDEC) :

M. le maire présente l'avant-projet sommaire du SIDEC concernant l'effacement de la ligne électrique et du remplacement du transformateur (rue de l'esplanade). Le dossier comprend la mise en souterrain de tous les réseaux actuellement présents sur les poteaux à déposer, avec reprise des branchements des particuliers desservis.

Les travaux seraient programmés en 2024 sous réserve qu'ils soient inscrits dans le programme de financement du SIDEC. La participation à ces travaux d'effacement des réseaux serait de 76.7 % (montant de travaux de réseau électrique plafonné à 70 000 €HT) et de 25 % sur le montant de travaux d'éclairage public.

Suite aux questions évoquées lors de la séance du 9 février 2023, M. le maire a repris contact avec le SIDEC. Pour des questions techniques (tension sur le réseau électrique) le transformateur ne peut être disposé que vers le bâtiment de la mairie et le projet ne prévoit pas de nouveau éclairage public. Il a été demandé de compléter le dispositif par un boîtier de marche forcé afin de gérer l'éclairage public du secteur lors de manifestation nocturne.

Le SIDEC a transmis un nouveau devis et un avant-projet sommaire pour un montant global de 89 450,05 € avec une participation du SIDEC à hauteur de 54 700,39 € et un reste à charge pour la commune de 21 652,37 € (la TVA est récupérée par le SIDEC).

La validation de l'avant-projet sommaire permet au SIDEC de lancer l'étude et de programmer sa participation financière mais n'engage pas la commune à ce stade. Le projet final devra être validé par le conseil municipal.

11/ Informations et questions diverses :

▣ *SIE l'Heute La Roche :*

M. GOYET informe le conseil municipal de deux réunions du SIE l'Heute La Roche.

Réunion du 10 décembre 2022 - Mirebel (Hauteroche) :

Les délégués ont visité le site de la future implantation des 2 réservoirs de tête au-dessus de la Côte de l'Heute. La quasi-totalité du site appartient à la commune de Mirebel, sauf une petite partie qui est en cours d'achat.

Le président, M. CHALUMEAUX, a proposé une réunion de concertation avec tous les services concernés pour un éventuel dépôt de permis de construire à l'automne. Il a également évoqué un projet d'achat des terrains adjacents aux 2 puits de pompage réalisés en 2016.

Le conseil syndical a voté deux emprunts pour des travaux (montant de 200 000€ chacun - taux à 3,2%) et un point des travaux réalisés (montant de 417 195 €) sur les communes d'Alièze, Pannesières, Poids de fiole et Vevy a été effectué.

Réunion du 11 mars 2023 - Geruge :

Réunion du comité syndical pour la présentation et le vote du budget 2023.

Des travaux sur Perrigny, Alièze, Revigny et Briod (montant : 574 000€) ont été inscrit au budget prévisionnel 2023. Suez (déléataire du service public) a informé le conseil de la forte inflation du tarif des matières premières et du coût de l'énergie (électricité).

Le président, M. CHALUMEAUX, a proposé une augmentation de 0,05 €/m³ (part « syndicat »), soit une augmentation globale de 0.12€/m³ (incluant part du délégataire). Il a été décidé de baisser les investissements à l'avenir afin de se concentrer sur l'entretien du réseau (réparations de fuite...).

L'état de la ressource en eau de la nappe de l'Ain a été évoqué. Le niveau est assez bas pour la saison et il est espéré que les pluies annoncées courant mars fassent un peu remonter le niveau de la nappe phréatique.

Les études sur les réservoirs de Mirebel sont en cours et des études hydrogéologiques ont été effectuées sans déceler d'anomalie pour l'implantation. Le budget de ce projet de réservoir est estimé à environ 1 566 000 €

☐ **Opération de nettoyage de printemps ACCA-Commune :**

L'opération a réuni une trentaine de personnes le 4 mars à la cabane de chasse. Plus de 700 kg de déchets (tôles, pneus, verres, plaques d'isolants, ficelles agricoles...) ont été évacués vers la déchetterie de Lons le Saunier. M. le maire remercie l'ACCA et l'ensemble des participants et informe que rendez-vous est déjà pris pour 2024 pour renouveler cette opération.

☐ **Tour de permanence 2023 de la salle communale :**

Le tour de permanence dans le cadre des locations de la salle communale s'établit comme suit :

<i>Avril 2023</i>	<i>Mai 2023</i>	<i>Juin 2023</i>	<i>Juillet 2023</i>	<i>Août 2023</i>	<i>Septembre 2023</i>
Alexandre CHARDON	Jérémy MONNARD	Jean PIMENTEL	Amélie PIMENTEL	Frédéric PELLETIER	Patricia VERPILLAT
<i>Octobre 2023</i>	<i>Novembre 2023</i>	<i>Décembre 2023</i>	<i>Janvier 2024</i>	<i>Février 2024</i>	<i>Mars 2024</i>
Stéphane ISSANCHOU	Natacha RICHARD	Anthony GOYET	Alexandre CHARDON	Jérémy MONNARD	Alexandre CHARDON

☐ **Composteurs du SICTOM :**

Le SICTOM nous a informés que la commande de composteurs était passée en marché public courant mars et que la livraison devrait s'effectuer en avril-mai. Il recontactera la commune à la réception de la commande pour l'organisation de la livraison en mairie.

☐ **Lutte contre le frelon asiatique :**

M. le maire évoque la problématique de la prolifération du frelon asiatique. Sur le Jura, 13 nids ont été détruits en 2021 et 94 nids détruits en 2022. Pour information, sur l'un des secteurs les plus touchés en France, le département du Morbihan, est passé de 5 nids détruits en 2001 à 235 nids détruits en 2013 puis à 5031 nids détruits en 2022.

Le Groupement de Défense Sanitaire du Jura (GDS) a informé les communes de l'activation d'un plan de surveillance, de prévention et de lutte en 2020, permettant de limiter la prédation du frelon asiatique.

Afin de réguler cette espèce exotique envahissante, le GDS incite toutes les communes et EPCI à implanter des pièges sélectifs (piégeage de printemps) sur leurs territoires, et à nommer un référent dans chaque commune (suivi de la présence de nids de frelon asiatique sur les communes).

Dans le cadre de cette lutte collective, une réunion est organisée à BRIOD le mercredi 5 avril à Briod, à 20h.

☐ **Fleurissement 2023 :**

Une première demi-journée de fleurissement de la commune (plantation des vivaces) aura lieu le **samedi 15 avril**. Rendez-vous est donné aux bénévoles à **9 h à la mairie**.

Au vu de la sécheresse 2022 et dans l'objectif de gestion de l'arrosage des massifs fleuris de la commune, M. le maire propose de s'équiper d'Oyas. Ces pots en argile microporeuse à enterrer permettent un arrosage par capillarité et une autonomie jusqu'à 8 à 10 jours. Ce système simple est permettrait d'économiser 50 à 70 % d'eau.

Le conseil municipal décide d'acheter quelques Oyas pour la saison 2023.

Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 4 mai 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Amélie PIMENTEL

Stephane ISSANCHOU